****CHOIX DES COMPTABLES**

**PROFESSIONNELS AGRÉÉS**

**Le Conseil d'administration, par résolution portant numéro 2022-05-14-RES-06, recommande que l’Assemblée générale adopte la proposition suivante concernant le choix des comptables professionnels agréés :**

*Que l'Association ne fasse pas l'embauche d'un comptable professionnel agréé, mais plutôt qu'elle utilise les services de membres de l'Association pour produire ses états financiers annuels.*